

Questions orales

M. Clark: Nous savons tous ce qu'a proposé M. Ryan. Sa position est bien plus claire que celle du gouvernement du Canada. Hier, le ministre semble avoir indiqué être prêt à accepter l'assiette de 1978, ce qui reporterait à plus tard l'élan dont l'économie du Québec a besoin maintenant, comme l'honorable représentant vient de le reconnaître. L'ex-ministre n'est pas d'accord avec le ministre actuel à ce qu'on me dit. Je sais que le caucus libéral est très divisé sur cette question. Mais que les députés d'en face règlent entre eux leurs différends et que le ministre des Finances réponde à ma question.

Monsieur l'Orateur, on parle et on crie beaucoup là-bas; je sais que c'est un sujet qui les énerve beaucoup. Pourtant je prie le ministre des Finances de bien vouloir répondre à la question que je lui pose. S'il revient à la proposition visant à adopter l'assiette fiscale de 1978, s'engage-t-il à conclure un accord avec le Québec? J'ignore ce qu'il pourrait être...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous sommes parfaitement disposés à proposer certaines solutions. L'une d'entre elles serait simplement de respecter la compétence du Québec et de cesser de s'immiscer dans ses affaires.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais le gouvernement refuse d'agir ainsi.

Une voix: Il veut un affrontement.

M. Clark: Je demande sérieusement au ministre, dans l'intérêt des contribuables du Québec et pour leur rendre justice, de nous promettre en principe que si un accord est conclu au sujet de 1978, il veillera à ce que les contribuables québécois ne soient pas financièrement pénalisés par l'entêtement de plus en plus farouche dont semblent faire preuve les deux gouvernements.

M. Chrétien: Je répète, pour m'assurer que les gens du Québec ne subiront aucun préjudice, que si le député vote en faveur du bill, les chèques seront postés le mois prochain.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'ai appelé le député ce matin car je croyais qu'il y avait un malentendu. Il semble que mon appel n'ait pas donné grand-chose. Je répète que je ne m'immisce pas dans un champ de compétence du Québec. Le gouvernement du Québec a réduit sa taxe de vente à son gré. Il peut supprimer toutes ses taxes s'il le veut. Il irait très rapidement à la faillite—il est à la veille d'ailleurs—mais je ne peux l'en empêcher. Ces questions relèvent de sa compétence. Je ne diminue pas les impôts des contribuables québécois qui paient des impôts au fédéral.

LES RÉDUCTIONS SÉLECTIVES DE LA TAXE DE VENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre a déclaré que la formule Ryan nous permettrait de nous sortir de cette impasse, mais que ce n'était pas la meilleure façon de

relancer l'économie du Québec. A bien y penser, je suis d'accord avec lui. Sur ce point au moins, le ministre est d'accord avec le gouvernement du Québec. Ce gouvernement a également rejeté la proposition de M. Ryan parce qu'elle n'assurerait pas le stimulant nécessaire cette année.

● (1127)

Dans ce cas, le ministre confirmerait-il que la deuxième partie de cette supposée nouvelle proposition visant la réduction de la taxe de vente sur certains biens est au fond identique à la proposition initiale en ce sens que le gouvernement fédéral exige toujours comme condition pour avoir droit au remboursement fédéral que le Québec réduise de façon générale sa taxe de vente?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, la condition est que nous ayons un accord de perception. Depuis l'époque de Maurice Duplessis il n'y a pas d'accord de perception entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Si le député convient maintenant que la proposition de M. Ryan n'est pas parfaite, pourquoi a-t-il présenté une motion, le jeudi 25 mai, m'exhortant à l'accepter?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai fort goûté les remarques du ministre aujourd'hui au sujet de ses propositions. J'aurais cru qu'il aurait au moins la décence d'imiter mon attitude. Je le répète, à la réflexion—et je l'ai fait avant aujourd'hui—j'ai mesuré la portée de la proposition Ryan. Je prie le gouvernement fédéral de faire preuve en cette matière de la même souplesse que les autres Canadiens.

Si je comprends bien la deuxième partie de sa proposition, c'est-à-dire celle où il propose que le Québec puisse maintenir ses réductions sélectives de la taxe de vente, mais que la contribution du gouvernement fédéral soit versée directement aux contribuables québécois, le ministre continue d'exiger que le gouvernement du Québec impose une taxe de vente universelle sur tous les produits. Si tel est le cas, le ministre ne conviendrait-il qu'il est simplement revenu à sa proposition initiale, donc, qu'il tient toujours à ce que le gouvernement fédéral impose au gouvernement provincial des priorités dans un domaine qui, d'après notre constitution, est de la compétence de cette province?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai mis beaucoup d'eau dans mon vin dans ma seconde proposition d'hier. J'ai dit que même si je ne suis pas d'accord avec la suppression sélective de la taxe de vente proposée par le gouvernement du Québec, j'en défrayerais une partie. Québec peut la supprimer indéfiniment s'il le veut, mais j'en paierais les deux tiers pendant neuf mois, comme je l'ai fait pour la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Il restait encore de l'argent non utilisé. J'ai dit que si le Québec voulait conclure une entente fiscale pour utiliser cet argent, il pouvait réduire la taxe de vente sur tous les autres articles jusqu'en octobre.